



COMPTE RENDU
du procès-verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 4 avril 2018

~~*~*~*~*~*

Point 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU de la REUNION du 1^{er} mars 2018 :

Le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2018 est approuvé **à l'unanimité**, son contenu n'ayant soulevé aucune observation.

~~*~*~*~*~*

Point 2 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2017 -

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL – Délib. 2018-08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité les résultats des différentes sections budgétaires :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017 :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017	1 214 528.85 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2017	174 006.83 €
Restes à réaliser de l'exercice 2017	166 422.12 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE	874 099.90 €

-/-/-/-/-/-/-/-

COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET GENERAL – Délib. 2018-09

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif **2017**

Considérant **la conformité avec le Compte Administratif**

- **DECLARE à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

~~*~*~*~*~*

Point 3 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET GENERAL – Délib.2018-10

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

***APROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget Général comme proposé :

Excédent net à affecter	1 214 528.85 €
Réserve (compte 1068)	340 428.95 €
Report à nouveau créditeur (002)	874 099.90 €

※※※※※※※※

Point 4 : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS – Délib. 2018-11

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

PREND ACTE sur l'exercice 2017 :

- **De la perception du produit** de la cession de terrain communal sis au 3a rue du Schmiedeberg pour un montant de 45 000.- €

※※※※※※※※

Point 5 : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – Délib.2017-12

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **FIXE** le tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2018.

※※※※※※※※

Point 6 : DETERMINATION DE L'ENVELOPPE DE CREDITS AFFECTES AU REGIME INDEMNITAIRE – Délib. 2018-13

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de fixer l'enveloppe de crédits affectés au régime indemnitaire telle que proposée par le Maire.

-/-/-/-/-/-/-

2018-14 : INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **DECIDE** l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) dont les plafonds des deux composantes IFSE et CIA, sont déterminés par cadre d'emplois des groupes de fonctions.

※※※※※※※※

Point 7 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – Délib. 2018-15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **APPROUVE** la liste des associations bénéficiaires et les montants inscrits dans l'annexe budgétaire B1.7 – Subventions versées dans le cadre du vote du budget,
- **VOTE** la subvention exceptionnelle de :
1 190.- € aux œuvres sociales du G.A.S. 68 ;

※※※※※※※※

Point 8 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES DIRECTES LOCALES – Délib. 2018-16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, le maintien à l'identique de 2017 des taux d'imposition de la fiscalité ménage de la commune pour l'exercice 2018,
 1. HABITATION : 9,05 %
 2. FONCIER BÂTI : 12,66 %
 3. FONCIER NON BÂTI : 75.86 %

※※※※※※※※

Point 9 : BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018 – Délib. 2018-17

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

ADOpte à l'unanimité, le budget primitif 2018 et l'arrête aux montants suivants :

- Dépenses totales de fonctionnement	2 595 000.- €
- Recettes totales de fonctionnement	2 595 000.- €
- Dépenses d'investissement	1 505 000.- €
- Recettes d'investissement	1 505 000.- €

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2018 de 4 100 000.- €.

※※※※※※※※

Point 10 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT 2017 –

Délib. 2018-18 – Compte administratif du Budget Forêt 2017

Le conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité** les résultats suivants :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET FORÊT 2017 :

Déficit de fonctionnement	23 745.16 €
Déficit d'investissement	742.00 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	24 487.16 €

Délib. 2018-19 – Compte de Gestion du Budget Forêt t2017

Le conseil municipal, **DECLARE à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

××××××××

Point 11 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET FORÊT – Délib. 2018-20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **APROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du Budget Forêt comme proposé.

××××××××

Point 12 : BUDGET PRIMITIF FORÊT 2018 – Délib. 2018-21

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications qui lui sont données et après avoir étudié le projet de budget qui lui est soumis,

* **ADOpte à l'unanimité**, le budget primitif Forêt 2018 et l'arrête aux montants suivants :

- Dépenses totales de fonctionnement	250 000.- €
- Recettes totales de fonctionnement	250 000.- €
- Dépenses d'investissement	5 000.- €
- Recettes d'investissement	5 000.- €

soit un volume budgétaire global pour l'exercice 2018 de 255 000.- €.

××××××××

Point 13 : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – Délib. 2018-22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- **EMET** sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dans sa version arrêtée le 19 décembre 2017, un **avis favorable assorti des réserves suivantes** : que soit inscrite en **zone Ue** et non en zone agricole –pré de fauche la **parcelle 359, section 17**.

××××××××

Point 14 : MISES EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – CONSULTATION « SECURITE INCENDIE » - Délib. 2018-23

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'avant-projet présenté, sous réserve du respect de la réglementation par constitution de deux tranches distinctes, une tranche « mise en accessibilité » et une tranche « sécurité incendie » ;
- **AUTORISE**
 1. la poursuite de la tranche « mise en accessibilité » ;
 2. le lancement d'une nouvelle consultation pour la tranche « sécurité incendie ».

××××××××

Point 13 : DIVERS & COMMUNICATIONS